



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DALLARD, le Maire.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absent ayant donné pouvoir	Absent	Date de la convocation
23	23	3	0	23/3/2026

### D2026-22

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurent CERON, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Stéphanie MINETTI, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Alexandra COSTES donne procuration à Pierre DELMAS. Corinne LONGUET donne procuration à Jérémy RACIONERO ; Gilles ADOLPHE donne procuration à Jean Louis EYCHENNE

Secrétaire de séance : Odette PONS

### **OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT (HGE)**

La commune de Longages est adhérente au syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE). Pour rappel, HGE a été créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental, dans une dynamique de partage pour faire évoluer les comportements et sensibiliser aux enjeux environnementaux. Il réunit le Conseil départemental, 270 communes du territoire haut-garonnais, des associations et des organismes compétents dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de l'éducation.

Ses missions principales sont :

- Communiquer sur les initiatives locales via une plateforme d'échanges et un centre de ressources.
- Favoriser les débats et échanges d'expériences.
- Sensibiliser les élus locaux aux enjeux de la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques.
- Proposer des outils pédagogiques gratuits aux établissements scolaires et associations.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de HGE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

### DECIDE

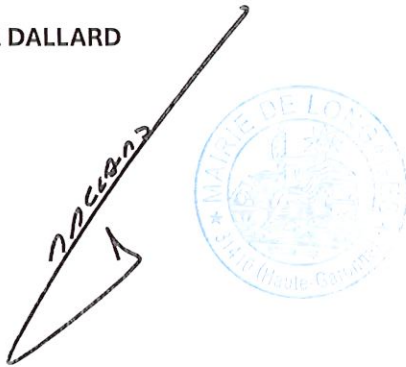
- ✚ Désigne comme représentant titulaire : Francois COT, conseiller municipal.
- ✚ Désigne comme représentant suppléant : Monsieur Vivien BENTAJOU quatrième adjoint.
- ✚ Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette désignation et à représenter la commune auprès de HGE.

Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Certifié exécutoire par le Maire  
Notifié le 30/03/2026  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30/03/2026  
Et l'acquiescement reçu sous le numéro de certificat : cf. en haut à droite de la délibération  
Et de la publication le 30/03/2026  
Fait en mairie de Longages, le 27/03/2026

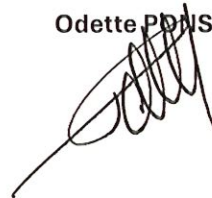
**Le Maire**

**Jean-Michel DALLARD**



**Le Secrétaire de séance**

**Odette PDUIS**



Affiché en Mairie le 30/03/2026

Jusqu'au 30/04/2026